

2^{ème} appel à propositions

Lignes directrices

Rappel : depuis 2019, le gouvernement des Pays-Bas et la Banque mondiale ont créé le programme tunisien des chaînes d'emploi rurales et agricoles (Tunisian Rural and Agricultural Chains of Employment Program - TRACE) pour aider à répondre au défi de la création d'emplois dans le secteur de l'agriculture et l'agroalimentaire en renforçant la productivité et la résilience des petites entreprises de producteurs et la compétitivité des coopératives agroalimentaires et des PME dans certains sous-secteurs agroalimentaires dans les milieux ruraux grâce à un meilleur accès aux connaissances, aux innovations et aux services financiers.

Le programme TRACE couvre les gouvernorats de **Jendouba**, **Gabès** et **Kairouan**. Il est réalisé à travers des opérateurs de développement dont l'Union Tunisienne de Solidarité Sociale (UTSS) qui détient une expérience de 30 ans de travail dans le domaine de développement. La mission confiée à l'UTSS dans le cadre de TRACE, couvre les 3 régions ensemble pour un objectif d'appui à 120 projets en total (dont 80 objet de cet appel).

Les principaux bénéficiaires sont les **GDA**, les **SMSA**, et les **MPME** (micro, petites, moyennes entreprises) et les entrepreneurs individuels, en particulier les femmes et les jeunes.

Le projet TRACE confié à l'UTSS comprend 02 phases : la première phase: du 01 avril 2020 jusqu'au 01 avril 2023. La deuxième phase est une continuité de TRACE sur 24 mois supplémentaires.

Après avoir lancé un premier appel à propositions en 2020 pour l'appui à 80 projets individuels et collectifs, Ce 2^{ème} appel à proposition concerne la création de 80 nouveaux projets. Un 3^{ème} appel sera lancé au mois de septembre 2023 pour la création de 40 projets individuels dans la région de Kairouan.

Critères d'éligibilité pour les idées entrepreneuriales proposées :

1. Implantation dans les zones d'intervention cibles (Jendouba, Kairouan, Gabès) ;
2. Appartenant aux domaines d'agriculture et de l'agroalimentaire ;
3. Projet avec un potentiel élevé de création de nouveaux postes d'emplois ;
4. Viabilité économique : l'idée doit être capable de générer des revenus suffisants pour couvrir les coûts de fonctionnement, ainsi que pour fournir un bénéfice raisonnable ;
5. Facilité de mise en œuvre : l'idée doit être faisable et réalisable dans un délai raisonnable et avec des ressources raisonnables ;
6. Respect de l'environnement et conservation des ressources naturelles : l'exécution du projet ne doit pas mener à des externalités négatives sur l'environnement ou à la dégradation des ressources naturelles.

Types de projets éligibles au financement TRACE :

- La production et la transformation agricoles (l'agro-industrie, l'agro-alimentaire, l'apiculture, les plantes aromatiques et médicinales, etc.) ;
- Les prestataires de services agricoles (fournitures d'intrants et de technologie, services de marketing et de conseil pour la prospection de marchés et la négociation de contrats, le transport et l'expédition et Les services de conseils techniques, de gestion et de commercialisation aux producteurs agricoles et ruraux, etc.) ;
- Les opérations post-récolte (stockage, traitement, conditionnement, etc.) ;
- La valorisation des ressources culturelles et naturelles grâce à l'artisanat et au tourisme rural.

Les idées suivantes, NE SONT PAS éligibles au financement TRACE :

- Projets qui nécessitent une **acquisition de terrain** pour l'activité d'entrepreneuriat rural
- Projets ayant **un impact négatif direct**, significatif et irréversible avec **des risques négatifs pour la santé et la sécurité des communautés** concernées (par exemple, en déclenchant des changements d'utilisation / vocation des terres, pouvant entraîner une exposition des communautés à des inondations, à des glissements de terrains et aux vecteurs maladies);
- Projets ayant des **impacts négatifs sur l'environnement et les ressources naturelles** (pollution avec tous ses types/épuiement des ressources naturelles (eau, sol, faune, flore);
- Projets ayant **des impacts négatifs importants et irréversibles sur les habitats naturels** (assemblages viables de plantes et / ou d'espèces animales d'origine indigène) et sur **les habitats critiques** (affectant les espèces en danger critique d'extinction, comme indiqué dans la **Liste rouge de l'UICN6 des espèces menacées ou soutenant d'importantes saisons concentrations d'oiseaux migrateurs**);
- Projets de Tanneries, et tous projets à haute consommation de ressources hydriques ;
- Toute activité notée comme à **risque élevé après l'évaluation des risques**.

Critères de choix des porteurs d'idées entrepreneuriales :

- **Pour les Organisations des producteurs:**

- ✓ Actif depuis au moins trois ans ;
- ✓ Avoir au moins **30%** de femmes comme employées;
- ✓ Confirmer au moins 2 ans d'activités agro-industrielles.

- **Pour les Micro, Petites et Moyennes Entreprises :**

- ✓ Elle opère en Tunisie et dans les gouvernorats cibles ;
- ✓ Au moins 60 pour cent de la MPME est de propriété tunisienne;
- ✓ Un chiffre d'affaires annuel de 60 000 TND;
- ✓ MPME n'est opérationnelle que depuis trois ans, elle sera éligible si le chiffre d'affaires est de 30 000 TND;
- ✓ MPME est enregistrée auprès des autorités fiscales tunisiennes.

- **Pour les Entrepreneurs :**

- ✓ Entrepreneurs provenant de programmes d'incubation / accélération antérieurs seront préférées mais pas seulement ;
- ✓ La priorité sera donnée aux jeunes entrepreneurs (**moins de 35 ans**) et notamment aux femmes entrepreneuses (sans limite d'âge) ;
- ✓ Les entrepreneurs individuels devraient confirmer toute continuité d'activité agricole et croissance minimale pendant **au moins 2 ans**.

Processus et démarche du Projet:

1. Les candidats retenus par la présélection seront programmés dans les visites de terrain afin de voir le site d'implantation du projet et de communiquer avec le candidat pour tester sa motivation et évaluer ses compétences. Une note sera attribuée suite à cette visite.

N.B : Uniquement les candidats retenu(e)s en présélection seront contacté(e)s.

2. Suite à la visite de terrain et à partir des notes accordées, la méthode de scoring permettra de donner la liste finale des bénéficiaires de cette phase de TRACE et sera communiquée sur le site web de l'UTSS.
3. Des journées de **formation-action** auront lieu directement après la sélection finale soit :
 - Une formation sur l'élaboration de la **fiche projet** et le **plan de financement** pour les projets individuels.
 - Une formation sur l'ajustement du **plan d'affaires** et l'élaboration du **plan de financement** pour les projets collectifs.

→ Un accompagnement environnemental et social est aussi exigé pour tous les bénéficiaires.

4. Les candidats retenus passent par :

- Un parcours d'accompagnement à la création :
 - ▶ Accompagnement juridique et administratif.
 - ▶ Accompagnement des achats, travaux et installation d'équipements.
- Un parcours d'accompagnement poste création : La fiscalité / gestion, comptabilité et finances / Gestion de stock /Négociation commerciale et identification de nouveaux marchés / Des visites d'échange.

Répartition des bénéficiaires par région cible et par catégorie:

Dans cet appel à proposition, le programme TRACE prévoit une répartition des bénéficiaires par gouvernorat et par catégorie de projets comme dans le tableau suivant :

Cohorte 2			
Gouvernorats	Projets individuels	Projets collectifs	Total
Kairouan	10	10	20
Jendouba	20	10	30
Gabès	20	10	30
Total	50	30	80

Appui financier programmé:

L'appui financier du programme TRACE est de l'ordre de **70%** du montant d'investissement du projet ; le tableau suivant présente le nombre des projets prévus et le budget programmé par TRACE selon la nature du groupe cible.

	Nombre de projets prévus	Budget programmé par TRACE pour chaque projet
Projets Individuels	50	20 000
Projet collectif (GDA/SMSA/ MPME)	30	70 000

Le nombre de projets à financer peut varier selon les disponibilités budgétaires et la qualité des propositions reçues.

La contribution du porteur d'idée de projet (qui est de l'ordre de **30%** du montant d'investissement) sera sous forme de :

- Contribution en nature (valorisation des moyens déjà disponibles);
- Contribution en espèce (si c'est confirmé par le candidat).

Grille d'évaluation

La grille d'évaluation des idées de projet sera remplie par les membres du comité technique de chaque région et l'évaluation sera sur la base de **4 critères** et sur une note maximale de 20 points.

Potentiel de création d'emploi	Compétences entrepreneuriales	IDEE (innovante, appartient au domaine de l'agriculture /Agroalimentaire,...)	Niveau de risque social et environnemental
1 2 3 4 5	1 2 3 4 5	1 2 3 4 5	1 2 3 4 5

N.B : les projets retenus doivent avoir au minimum une note de **12/20**.

Comment postuler :

Un portail sera dédié à ce projet. Le formulaire en ligne est le seul moyen d'inscription à l'appel à candidature.

Date limite de postulation : 30/04/2023